

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Général des Impôts au cours de l'exercice clos le 31 août 2013 de la société Sodexo s'élève à **55 000 euros**.

Le 26 novembre 2013



Michel LANDEL
Directeur Général

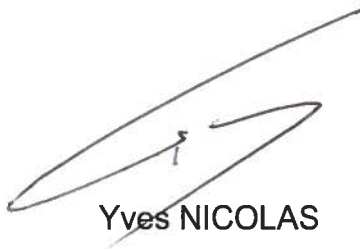
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
(Norme C.N.C.C. n° 5-110)**

Sur la base de notre audit des comptes clos le 31 août 2013, nous certifions que le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Général des Impôts déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à **55 000 euros**, concorde avec les sommes inscrites, à ce titre, en comptabilité.

Le 26 novembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Yves NICOLAS

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Hervé CHOPIN